

Se signaler c'est ne pas rester isolé



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SAINT-SAVOURNIN  
33 ROUTE DEPARTEMENTALE 7 – 13119 SAINT-SAVOURNIN  
☎ : 04.42.04.64.03**

## **PLAN CANICULE 2020**

Les conséquences liées aux fortes chaleurs peuvent être dramatiques pour les personnes fragilisées et/ou isolées.

Dans le cadre du dispositif « Plan Canicule », la commune recense les personnes dites « à risque » : les plus de 65 ans vivant à leur domicile, les plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes handicapées résidant à leur domicile.

La démarche d'inscription est **volontaire et facultative**. Elle peut se faire à la demande de la personne elle-même ou à la demande d'un tiers (médecin traitant, parent, services d'aide à domicile...).

### Comment s'inscrire ?

- Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Savournin met à votre disposition un formulaire d'inscription que vous pouvez retirer à l'accueil de la Mairie,
- En utilisant le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site de la Commune [www.saint-savournin.com](http://www.saint-savournin.com) dans la rubrique La Mairie – Directions et Services – Service Social CCAS,
- En demandant le formulaire par mail sur la messagerie [accueil@mairie-stsavournin.fr](mailto:accueil@mairie-stsavournin.fr) ou par téléphone au 04.42.04.64.03.

Le CCAS vous enverra un accusé de réception dès validation de l'inscription.

Les informations recueillies seront consignées dans un registre confidentiel et ne seront communiquées aux services autorisés que sur demande du Préfet.

Cette démarche favorise l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites, en cas de déclenchement du plan départemental d'alerte et d'urgence.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

[www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)

